

E-TECHNOLOGIES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 255 550 euros

Siège social : 4 PARC DE LA SAINT VICTOIRE

13590 MEYREUIL (Bouches du Rhône)

351 413 695 RCS AIX EN PROVENCE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE **EN DATE DU 28 JUIN 2012**

L'an deux mille douze,

et le vingt-huit juin, à seize heures ,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Jacques GANIVET, préside la séance en sa qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 25 555 actions composant le capital, soit plus du tiers des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- les statuts sociaux,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du directeur général
- Questions diverses.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président,

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions de Directeur générale de Monsieur Marc CHARRY ;

Elle décide de ne pas procéder au remplacement de ce dernier.

La société comporte donc un seul et unique dirigeant, Monsieur Jacques GANIVET, Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

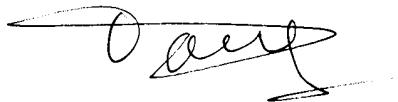
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un actionnaire.

Le président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a final horizontal stroke.

Un actionnaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent 'O' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.